

**Division d'Orléans**DEP-ORLEANS-1253-2006

L:\Classement sites\CNPE Chinon B\09 - Inspections\06 - 2006\03ls0910.doc

Affaire suivie par : Pascal GALLON / FC

☎ : 02.38.41.76.36

✉ : pascal.gallon@asn.fr

Fax : 02.38.66.95.45

Orléans, le 11 décembre 2006

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de Chinon  
BP 80  
37420 AVOINE

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon - INB 107 & 132.  
Inspection n° INS-2006-EDFCHB-0003 du 9 octobre 2006.  
Thème « Facteurs humains et organisationnels ».

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 9 octobre 2006 au CNPE de CHINON sur le thème « facteurs humains et organisationnels ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 9 octobre 2006 avait pour objet d'examiner la prise en compte des facteurs organisationnels et humains par le CNPE de Chinon. Les inspecteurs se sont intéressés aux éléments suivants : la politique et l'organisation du CNPE dans le domaine des facteurs humains et organisationnels, les structures d'arbitrage, la communication opérationnelle, la présence sur le terrain et l'analyse des événements.

Ils ont examiné les documents qui leur ont été présentés sur ces questions ; ils se sont également rendus dans les salles de commande des réacteurs N° 3 et 4 et dans les bureaux des chefs d'exploitation de ces mêmes réacteurs, de manière à assister à la relève de l'équipe de quart et à la préparation d'une intervention. Ils ont également recueilli sur place des informations sur l'usage du simulateur.

.../...

Lors de l'examen de ces divers éléments, les inspecteurs ont vérifié que la sûreté était prise en compte de manière satisfaisante dans les activités mises en œuvre dans le CNPE. Cet examen n'a pas mis en évidence d'écart notable. D'une manière générale, les inspecteurs ont remarqué l'effort d'intégration des facteurs organisationnels et humains mis en œuvre au CNPE de Chinon ; ils ont également noté un ensemble de bonnes pratiques touchant à l'expression et l'analyse des problèmes de sûreté rencontrés sur le terrain, à la préparation des interventions, aux démarches « facteurs humains » et à l'utilisation du simulateur de conduite pour clarifier des difficultés.

Les inspecteurs considèrent néanmoins nécessaire de développer la communication sécurisée pour les activités opérationnelles telles que les relèves des équipes de conduite.

**A. Demands d'actions correctives**

Néant.

**B. Demands de compléments d'information**

Durant la relève de l'équipe de conduite à laquelle ils ont assisté, les inspecteurs ont noté l'absence de pratique de la communication sécurisée entre les agents concernés. Ceci est de nature à laisser place à des erreurs ou des confusions dans les tâches à accomplir.

**Demande B1 : je vous demande d'examiner l'intérêt d'instaurer la technique de la communication sécurisée dans les circonstances à forts enjeux de sûreté, de radioprotection ou de protection de l'environnement.**

☺

Vous n'avez pas été en mesure de préciser les types de formations facultatives ou obligatoires suivies par l'ensemble de la hiérarchie du CNPE.

**Demande B2 : je vous demande de me communiquer la liste des types de formations facultatives ou obligatoires suivies par l'ensemble de la hiérarchie du CNPE et se rapportant à la sûreté de la radioprotection et à la protection de l'environnement ou à des thèmes connexes (management, qualité, ...).**

Vous préciserez le nombre de personnes concernées ainsi que les échéances de réalisation de ces formations.

☺

Vous n'avez pas été en mesure de préciser les suites aux groupes de travail mis en place dans chaque service le 13 novembre 2006.

**Demande B3 : je vous demande de m'informer des actions que vous avez retenues à l'issue des réflexions de ces groupes de travail.**

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division d'Orléans

Nicolas CHANTRENNE

**Copie :**

➤ IRSN / DSR